



Compte rendu du CTP impôts/trésor du 5 octobre 2009 : **Nous ne laisserons pas faire n'importe quoi des agents, des missions et du service public !**

Ce Comité technique paritaire extraordinaire (réunissant les représentants des personnels des 2 filières) faisait suite à celui organisé le 30 juin à la demande des organisations syndicales.

A l'ordre du jour de ce CTP :

① **Actualité de la Direction Locale Unique.**

② **Actualité de la mise en place des SIP.**

Avant d'attaquer l'ordre du jour la CGT a rappelé qu'elle avait demandé le 30 juin à être partie prenante des groupes de travail sur la mise en place des SIP initiés le 24 septembre pour celui de Tarbes, suivi le 5 octobre de ceux de Lourdes et Lannemezan.

La CGT s'est étonnée d'une attitude directionnelle qui ne cesse d'afficher son sens du dialogue social, qui en appelle au volontariat des agents pour participer à tel ou tel groupe et qui refuse l'entrée des ateliers aux agents qui ont apparemment le mauvais goût de porter l'étiquette **REPRESENTANTS DU PERSONNEL**.

① Actualité de la Direction Locale Unique .

Le TPG a rappelé que la mise en place de la DLU était programmée pour le 1^{er} janvier 2010 et que les principes étaient assez strictement encadrés par la circulaire du 19 juillet 2009 laissant peu de marges de manœuvre au niveau départemental.

L'objectif affiché est, selon lui, de limiter au maximum les déménagements de services et de personnels.

La DLU sera installée dans notre département à la Trésorerie Générale.

Le futur Directeur Départemental des Finances Publiques (actuel TPG) pilotera directement 5 fonctions (communication, audit, contrôle financier, maîtrise des risques, immobilier de l'Etat).

•le pôle Gestion Publique dirigé par M Sarda (actuel fondé de pouvoir de la TG) ainsi que le Pôle Missions transversales (ressources humaines, budget logistique, informatique) dirigé par M. Eymard, actuel DSF, seront installés à la trésorerie générale.

•le Pôle fiscal sera installé à l'hôtel des impôts et dirigé par Mme Mauresmo (directrice divisionnaire).

Chaque pôle sera composé de divisions, avec à leur tête des cadres A +, divisions qui seront-elles-mêmes composées des différents services.

Nous ne rentrerons pas ici sur les détails de l'organisation et du champ de compétences de chacun des pôles, un autre rendez-vous étant prévu début novembre avec les directions, mais on ne peut que constater le caractère très pyramidal, voire de pyramide inversée, de la structure mise en place.

Vous avez dit Armée Mexicaine. Sans doute, et ce ne sont pas les prochaines annonces de

suppressions d'emplois (B ou C) dans les semaines à venir qui viendront contredire cette première impression.

S'agissant des déménagements, les directions ont précisé que cette nouvelle architecture se traduirait par :

➤le transfert de 13 personnes de la DSF à la trésorerie générale.

➤le transfert d'une partie des agents de l'actuel service recouvrement et de l'agent chargé de la redevance de la TG à l'hôtel des impôts. Une autre partie du service rejoignant le service comptabilité/dépenses.

➤le transfert du secrétaire du CHS, du médecin de prévention et des services sociaux du ministère à l'hôtel des impôts.

La CGT a demandé si le principe du volontariat pour les agents s'appliquait, à l'instar de ce qui est prévu pour la mise en place des SIP.

Après quelques flottements, les directions ont précisé que ce principe ne s'appliquait pas pour les DLU mais que les agents conserveraient leurs missions actuelles.

La CGT a demandé à ce qu'un organigramme fonctionnel précis du service recouvrement soit remis aux représentants du personnel afin de cerner de manière exacte le périmètre des transferts.

A cet égard, la récente démarche de la direction au niveau du service (2 directeurs démarchant directement les agents sur leurs missions et compétences) a été particulièrement mal perçue et c'est un euphémisme, par les agents du service recouvrement.

② Actualité de la mise en place des SIP.

Les principes de mise en place des SIP ont été présentés par la note MRU (Mission Relations Usagers) du 27 juillet 2009. Cette note précise notamment l'organisation de l'accueil des usagers en 2 niveaux : **Accueil généraliste fondé sur le principe de polyvalence des agents (il n'y a plus là de respect des métiers) et un accueil spécialisé (avec respect des métiers en principe).**

La taille de l'accueil généraliste est fixée dans une fourchette de 10 à 15 % du nombre d'agents composant le SIP, un accueil généraliste **d'AU MOINS 2 agents étant préconisé pour les SIP de petite taille.**

➤ Le SIP de Tarbes : mise en place prévue le 1^{er} janvier 2010.

Composé de 41 agents.

Au niveau de l'accueil des usagers, il y aura un gestionnaire de files d'attente, un accueil généraliste composé de 4 à 6 agents et une caisse séparée SIP/SIE. Il n'y aura pas de règles strictes de répartition entre les agents issus du trésor ou des impôts.

Cet accueil généraliste sera dirigé par un cadre A.

Il n'y aura pas de service d'accueil téléphonique spécialisé mais un serveur vocal interactif.

En période de pic d'activité les agents de l'accueil généraliste seront déchargés de l'obligation de répondre aux mails des usagers sous 48 heures.

Les agents chargés de cet accueil devront répondre à des questions allant du changement d'adresse, à la mise en place de délais de paiement, aux modifications de contrats de mensualisation aux contentieux d'assiette ou aux remises gracieuses d'assiette....

Compte tenu de la polyvalence demandée aux agents **une période de formation de 3 jours sera organisée pour les agents de la DSF sur les questions de recouvrement et une période de 6 jours sur les questions d'assiette pour les agents du trésor.**

La CGT a estimé que ce dispositif de formation était dérisoire et inadapté.

Nous avons également fait préciser que la composition de cet accueil généraliste se fera sur la base du **VOLONTARIAT des agents.**

De même, nous avons demandé à ce qu'une étude préalable des flux d'usagers soit réalisée pour bien mesurer le niveau d'affluence ainsi que les pics d'activité (si on dispose d'une étude précise sur ce point à la DSF ce n'est pas le cas au niveau des trésoreries).

La CGT a également mis en garde les directions contre toute tentative de restriction dans la gestion du droit à congés et au temps partiel dans ces structures.

Enfin, soulignons que la DGFIP est consciente des efforts consentis par les agents composant l'accueil généraliste. A ce titre ils auront ...la RECONNAISSANCE de leurs supérieurs.

Pour le reste les agents repasseront. La FUSION, on l'a compris depuis longtemps, se fera au rabais et au prix de la dégradation des conditions de travail puisqu'elle est un instrument de plus dans la politique de réductions des effectifs.

➤ Le SIP de Lourdes : 1^{er} janvier 2010.

Les mêmes principes de constitution que pour le SIP de Tarbes (caisse séparée SIP/SIE).

Deux agents de la trésorerie de Lourdes rejoindront sur la base du volontariat la filière fiscale.

L'accueil généraliste, selon la direction, devrait être composé de 2 personnes alors que les instructions nationales **parlent de 2 agents AU MOINS.**

Là encore nous avons demandé à quantifier de manière précise la volumétrie de l'accueil et réaffirmé la base du volontariat. Nous n'acceptons pas en l'état le principe d'un accueil généraliste à 2 personnes.

➤ Le SIP de Lannemezan : 1^{er} janvier 2010.

Si la mise en place du SIP de Lourdes apparaît déjà des plus difficiles, que dire de celle du SIP de Lannemezan.

Un agent du Trésor rejoint le CDI.

La création d'un accueil généraliste à 2 agents et d'une caisse séparée SIP / SIE apparaissent aujourd'hui du domaine de l'impossible.

Mais la fusion devant s'imposer à marche forcée, les directions ne reculent devant aucune ineptie.

Le droit à congés des agents dans une structure si réduite risque rapidement d'être remis en cause et ce, d'autant plus, que les Equipes de Renfort du réseau du Trésor ne pourront intervenir qu'en cas d'absences programmées, équipes de renfort qu'il conviendra également de former sur toutes les questions d'assiette.

Enfin, le déménagement de la trésorerie et du CDI sont également à l'ordre du jour pour un regroupement dans les anciens locaux de la gendarmerie de Lourdes.

Elles en sont même à envisager le maintien d'une caisse SIP à la trésorerie alors que l'agent de la trésorerie se verrait néanmoins contrainte de rejoindre le CDI.

Ce serait risible si l'on n'était pas en train d'évoquer des décisions et des engagements qui vont conditionner les conditions de travail et l'exercice des missions pour 10 ou 15 ans.

Pour la CGT il est hors de question de laisser faire n'importe quoi des agents, des missions et du service public !

Nous refusons cette méthodologie directionnelle qui vise à soi disant faire le point avec les organisations syndicales une fois le projet FINALISE.

La CGT impôts/trésor mettra tout en œuvre, avec les agents et les autres organisations syndicales, pour que les revendications soient prises en compte.